

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit, le Trois Juillet à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents : F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, F. Hervé, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, D. Renouf, MF Guillemot, Z. Dano, S. Caroff, MC. Couf, MM Prévost, O. Huguet, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq, C. Pecchia, V. Robin Cornaud

Absents excusés :

Cécile Jourdain qui a donné procuration à Lucien Monnerie

Anne-Marie Garangé « « à Marylise Foidart

Pierrick Le Dro « « à Caroline Pecchia

Aline Boudios

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 27 Juin 2018

Date de l'affichage : 27 Juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

2018_75 : Convention de servitudes CS06 avec Enedis

Rapporteur : D. GUILLERME

Il s'agit de signer une convention de servitudes CS06 avec Enedis pour le passage d'une ligne électrique souterraine 400 Volts dans l'espace boisé cadastré BP 6 à Keranna, pour le raccordement du futur lotissement « La Clé des Champs ».

La convention consiste à reconnaître à Enedis le droit d'établir à demeure dans une bande de 1 mètre de large, 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 160 mètres ainsi que ses accessoires.

Elle prévoit qu'Enedis effectuera l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé que Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur.

Toutefois, le tracé de la ligne électrique retenu n'impose l'abattage d'aucun arbre.

Enedis utilisera les ouvrages désignés ci-dessus et réalisera toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Par voie de conséquence, Enedis pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

Enedis veillera à laisser la parcelle concernée dans un état similaire à celui qui existait avant son intervention.

De son côté, la commune de Guidel, qui sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence, conservera la propriété et la jouissance de la parcelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 11 juin 2018 ;

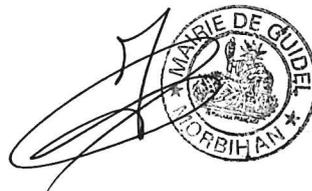
VU la convention de servitudes CS06 - DB27/028079 RACCORDEMENT LOTISSEMENT "LA CLÉ DES CHAMPS" (25lots) ;

VALIDE le projet de convention de servitudes CS06 - DB27/028079 avec Enedis ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec Enedis.

Adopté à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 04 Juillet 2018,
Le Maire,
Joël DANIEL

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Joël Daniel', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE GUIDEL' at the top and 'MORBIHAN' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style.